

01 fév 2008 -16:44

Appartient à [Conseil des ministres du 1er février 2008](#)

Fournitures pharmaceutiques

Diminution des plafonds des tickets modérateurs applicables lorsqu'il existe une copie ou un générique remboursable

Diminution des plafonds des tickets modérateurs applicables lorsqu'il existe une copie ou un générique remboursable

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui diminue les plafonds des tickets modérateurs applicables lorsque, au sein d'un groupe de spécialités ayant un même code ATC, il y a au moins une copie ou un générique remboursable.

Pour la catégorie B :

- 8,20 euros (au lieu de 10,80) pour les petits conditionnements délivrés à des bénéficiaires de l'intervention majorée ;
- 12,20 euros (au lieu de 16,10) pour les grands conditionnements délivrés à des bénéficiaires de l'intervention majorée, de même que pour les petits conditionnements délivrés à des bénéficiaires normaux ;
- 18,50 euros (au lieu de 24,20) pour les grands conditionnements délivrés à des bénéficiaires normaux.

Pour la catégorie C :

- 12,20 euros (au lieu de 16,10) pour les bénéficiaires de l'intervention majorée,
- 18,50 euros (au lieu de 24,20) pour les bénéficiaires normaux.

Le projet a reçu un avis favorable de la Commission de contrôle budgétaire ainsi que du Comité de l'assurance du Service soins de santé de l'INAMI.

(*) projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1991 fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des fournitures pharmaceutiques remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>